

Ville de  
Saint-Sauveur



**Avis d'appel d'offres**

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour des services d'entretien préventifs des génératrices pour les années 2021 et 2022 avec une année d'option en 2023

Les soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à **10 h, le 5 mars 2021**, au bureau de la greffière, à l'hôtel de Ville de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions à 10h05.

Les soumissions devront être déposées en deux (2) copies ainsi que sur une clé USB et être accompagnées notamment des documents suivants :

- Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, émise par une compagnie d'assurance autorisée et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ou un chèque certifié égal à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission;

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), à compter du 20 janvier 2021. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « S9 Entretien, réparation, modification, réfection et installation de biens et d'équipement », dans la classification 76111600 Services d'entretien d'éléments de construction et 81141804 Services d'inspection d'équipement et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « entretien préventif génératrices, entretien préventif groupe électrogène ».

Pour toute question, s'adresser à Monsieur Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie : [pgariepy@Ville.saint-sauveur.qc.ca](mailto:pgariepy@Ville.saint-sauveur.qc.ca)

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 20 janvier 2021.

La greffière et directrice des Services juridiques,

*mppharand*

Marie-Pier Pharand, avocate